

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Date de la convocation 28 août 2026 Quorum : 8	Séance du 03 septembre 2026 L'an deux mille vingt-six et le trois septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. Présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de : Odile GIRARD qui a donné pouvoir à Daniel LENAFF David MOREL a été nommé en qualité de secrétaire de séance
---	--

N° 2026-08-05

OBJET : Certificat d'adressage du lotissement de Tiez Bihan

Madame Le Maire propose à l'assemblée le certificat d'adressage du lotissement d'entrée de bourg numéroté de 1 à **12** en lieu-dit dénommé Tiez Bihan (plan en annexe).

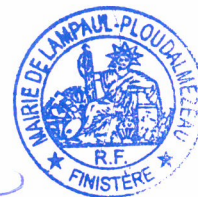
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve le certificat ci-dessus.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL



Annexe : Plan du certificat d'adressage

ID : 029-212900997-20260903-2026080502-DE

eno architectes - SC
42Bis Quai de la Douane
29200 Brest
T 02 98 43 49 23
eno@enoarchi.fr

